****

**Procès-verbal**

**Réunion du conseil d’administration**

25 septembre 2014

Présences : Louis Jacques, Julien Imbeau, Alexandra Vienneau, Jérôme Simon, Simon-Nicolas Grandmaître, Gabrielle Ross-Marquette, Mathieu Simard, Hélène Labelle, Sara Ghalia, Léa Papineau Robichaud

1- Ouverture

Louis propose l’ouverture de la réunion. Hélène appuie. Acceptée à l’unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

Sara souhaite l’ajout d’un point Poste de chef web.

Louis souhaite l’ajout d’un point Révision de l’organigramme

Louis propose l’adoption de l’ordre du jour tel que modifié. Alexandra appuie. Adopté à l’unanimité.

3- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Hélène propose l’adoption du procès-verbal du 12 septembre 2014. Louis appuie. Adopté à l’unanimité.

4- Rapport de la rédaction en chef

- Les articles en Arts et culture sont très en retard et la section manque de bénévoles.

- Quelques soucis en Actualités

- Section Sport s’améliore lentement mais sûrement

- Le vidéaste et l’Illustrateur font du bon travail

- Soucis en mise en page, mais ça aussi ça s’améliore, la directrice de production prend en compte les critiques de chacun

- Il y a eu une formation avec un pupitreur de *La Presse*, Simon Cremer, et un journaliste du *Droit*, Guillaume St-Pierre

Sara propose l’adoption du rapport de la rédaction en chef. Hélène appuie. Adopté à l’unanimité.

5- Poste de chef de pupitre web

La rédaction en chef et la direction générale auront une rencontre à 15 h 30 aujourd’hui avec la chef de pupitre web. Si on voit qu’elle n’a pas fait ses tâches, elle sera renvoyée. Dans le cas du renvoi, il faudra trouver une solution pour en attendant.

D’après les politiques d’embauches, avec l’accord du Conseil d’administration, la rédaction en chef a le droit de nommer une personne pour prendre le poste par intérim le temps que le poste sera ouvert et qu’on trouve un autre candidat pour combler le poste vacant.

Louis propose que la rédaction en chef ait le pouvoir de nommer quelqu’un pour combler le poste par intérim dans le cas où la chef de pupitre web serait renvoyée. Hélène appuie. Adopté à majorité.\*

6- Rapport de la direction générale

- Nous avons fait le BBQ des bénévoles

- Nous avons fait du recrutement à une table d'information durant la semaine des clubs

- Nous avons affronté le *Fulcrum* dans un match de soccer et en avons profité pour remettre les t-shirts aux employés.

- La première paie Desjardins a été effectuée la semaine passée

- Un technicien est venu réparer des ordinateurs et mettre à jour le système d'informatique

- Nous avons changé de fournisseur d'internet et tout semble bien fonctionner pour le moment

- Comme mentionné par la rédaction en chef, il y a eu un atelier/formation cette semaine

- Le poste de livreur est ouvert et il y a eu quelques candidatures.

- Nous avons eu un problème avec la publicité, puisque dans la dernière édition toutes les publicités sont pixélisées. Nous ne pourrons pas les charger à l’Université.

* Sara souligne que l’imprimante n’est plus connectée aux ordinateurs depuis le changement de l’internet. Simon-Nicolas explique que c’est simplement un changement de paramètres par défaut.
* Hélène aimerait savoir si le problème des courriels qui étaient envoyés à des anciens de La Rotonde a été réglé. Louis a réglé le problème avec son propre courriel, mais il faudra le faire avec les autres courriels.

Mathieu propose l’adoption du rapport de la direction générale. Hélène appuie. Adopté à l’unanimité.

7- Ouverture du nouveau compte de banque

Il y a deux résolutions, une générale et une spécifique.

Dans ce cas si la générale est souhaitée selon Simon-Nicolas puisque ça laisse aux signataires du compte de banque de modifier le compte de banque. Tandis qu’avec la résolution spécifique c’est le C.A. qui doit modifier le compte. Donc la générale ferait en sorte que ce serait un processus plus simplet et rapide. Les modifications sur le compte seraient des changements mineurs comme changer le nombre de transactions.

Les modifications qu’il est possible de faire avec un compte en banque restent tout de même nébuleuses, souligne Gabrielle. Il faudrait s’informer, car si se sont des changements importants on préférait peut-être que ce soit le C.A. qui prend les décisions et non seulement les signataires.

Après lecture attentive des résolutions envoyées par Desjardins, il y en a une pour ouvrir un compte chez eux et une autre pour avoir accès au service Accès D Affaires, donc pas de spécifique ou de général.

De plus rien ne mentionne de modifications au compte de banque. Louis demande à la direction générale de s’informer à ce sujet au prêt de la banque.

Louis propose :

QUE la Personne morale ouvre un folio à la **Caisse populaire Rideau-Vision D’Ottawa inc**. ;

QUE les personnes autorisées à signer les chèques et effets dans ledit compte sont :

* Titre Codirecteur général Nom Simon-Nicolas Grandmaître
* Titre Codirecteur général Nom Jérôme Simon
* Titre Président Nom Louis Jacques
* Titre Secrétaire Nom Léa Papineau Robichaud
* Titre Trésorier Nom Julien Imbeau

QUE la signature d’au moins deux **(2)** desdits représentants apparaisse au bas de chacun des chèques ou effets.

Qu’une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise à la caisse pour sa gouverne et information et la Personne morale s'engage à ce qu'elle demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été abrogée ou modifiée par une autre résolution dûment adoptée et que la copie de cette dernière dûment certifiée n'aura pas été remise à la caisse.

Julien appuie. Adopté à l’unanimité.

8- Carte de crédit

Julien propose :

Que La Rotonde

Emprunte auprès de

LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS, au moyen de :

Cartes de crédit Affaire de : 10 000 $

Portant intérêt au taux applicable à la Fédération des caisses Desjardins pour chacun de ces modes de financement.

Que Julien Imbeau, Louis Jacques, Léa Papineau Robichaud, Jérôme Simon et Simon-Nicolas Grandmaître soient et sont par la présente autorisés à signer au nom de l’entreprise tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

Léa appuie. Adopté à l’unamité.

9- Comités

Louis souhaite clarifier qui fera quoi dans les différents comités. Il rappelle que les responsables de comité doivent remettre un rapport au C.A. et présider les réunions de leur comité.

* Comité règlements : Mathieu, Bruno, Julien, Léa et Simon-Nicolas. Mathieu est le responsable.
* Comité distribution : Jérôme, Simon-Nicolas et Louis. Jérôme est le responsable.
* Comité promotion : Simon-Nicolas, Julien, Hélène et Léa. Simon-Nicolas est le responsable.
* Comité embauches : Léa, Julien, Samuel et Simon-Nicolas. Léa est la responsable.
* Comité édition (exploration) : Hélène, Léa, Simon-Nicolas et Samuel. Louis est le responsable.
* Comité finances : Julien, Véronique et Jérôme. Véronique est la responsable.
* Comité français : Hélène, Mathieu, Alexandra et Samuel. Hélène est la responsable.

Les gens dans l’équipe peuvent participer aux comités.

À la prochaine réunion, les comités reviendront avec des échéances pour les remises de leurs rapports. À mois d’exceptions, il faudrait avoir un rapport par mois.

10- Révision de l’organigramme

Louis propose un huis clos. Alexandra appuie. Adopté à l’unanimité.

11- Varia

Aucun varia

12- Levée

Louis propose la levée de la réunion. Hélène appuie. Adoptée à l’unanimité.

*\* La proposition a été invalidée, après la réunion, après avoir vérifié les politiques d’embauches mentionnés, qui se lisent comme suit :*

*5. Les postes par intérim doivent être soumis au même processus d’embauche à moins de décision contraire du Directeur général et du Rédacteur en chef. Ils peuvent, d’un commun accord, proposer le poste pas intérim à un membre de l’équipe de La Rotonde qui a démontré de l’intérêt, sans garantir l’obtention du poste par la suite. L’intérim sera rémunéré selon le salaire le plus élevé des deux postes. Le Conseil d’administration doit être avisé de l’intérim.*

* 1. *Une nomination est possible s’il y a consensus entre les membres de l’administration et que la situation s’y prête.*
     1. *La limite en temps ou le manque de candidature sont deux exemples de situation pouvant se prêter à une nomination.*

*Comme l’indique les politiques. L’intérim doit être assuré par un membre de l’équipe de La Rotonde. Il ne peut provenir de l’extérieur.*